DR AFSHIN YOUSEFPOUR
Chirurgie Plastic du Visage
Chirurgie Maxillo-Faciale

Formulaire d'Information Médicale et de Consentement Éclairé

Liposuccion au niveau du visage et du cou

Praticien traitant : Dr Afshin Yousefpour

Discipline : Chirurgie Maxillo-Faciale et Chirurgie Esthétique Faciale

Patient(e) : Nom : …… Prénom : ……

Date de naissance : …… / …… / ……

1. Pourquoi choisir le Dr Afshin Yousefpour ?

La région cervico-faciale (ovale du visage, région sous-mentonnière, bajoues, cou) est une zone anatomique délicate caractérisée par une forte densité d'éléments vasculaires majeurs, de nerfs moteurs et sensitifs superficiels et de structures musculaires fines (notamment le muscle platysma).

Spécialiste de la tête et du cou de par sa formation approfondie en **chirurgie orale et maxillo-faciale**, le Dr Afshin Yousefpour allie une maîtrise rigoureuse de l'anatomie faciale tridimensionnelle à une expertise des techniques de chirurgie esthétique et de remodelage tissulaire. Cette double compétence garantit :

- Une précision chirurgicale fine visant à minimiser le traumatisme tissulaire ;
- Une analyse structurelle globale de la dynamique et du vieillissement de votre visage et de votre cou ;
- Une prise en charge adaptée aux spécificités morphologiques et anatomiques individuelles.

2. Nature de l'Intervention et Limites Techniques

L'intervention peut comporter deux volets complémentaires selon le plan opératoire établi :

1. **La lipoaspiration (liposuccion sous-mentonnière et faciale) :** Réduction des surcharges graisseuses superficielles localisées au niveau du double menton et des contours mandibulaires à l'aide de micro-canules.
 - *Limites :* Elle ne traite pas la graisse profonde rétro-platysmale, ni l'hypertrophie des glandes sous-mandibulaires, ni un relâchement musculo-cutané sévère (qui relèverait d'une platysmaplastie ou d'un lifting). Le résultat dépend directement de l'élasticité cutanée.
2. **Le lipofilling / micro-lipofilling (greffe autologue de graisse) :** Réinjection de vos propres cellules adipeuses purifiées pour restaurer les volumes perdus, harmoniser le contour mandibulaire ou projeter le menton.

3. Biologie du Lipofilling : Taux de Prise, Résorption et Nécessité de Séances Complémentaires

Le lipofilling est une **greffe de cellules vivantes**. Pour survivre dans la zone receveuse, les adipocytes doivent être rapidement revascularisés. Ce phénomène biologique naturel comporte des règles strictes qu'il convient d'accepter :

- **Taux de résorption et prise de greffe :**
 - Il est scientifiquement et cliniquement normal qu'une partie de la graisse réinjectée soit naturellement résorbée et éliminée par l'organisme dans les semaines suivant l'acte.
 - En moyenne, le taux de **résorption spontanée varie entre 30 % et 50 %** du volume initialement injecté.
 - Le taux de **prise définitive se situe généralement entre 50 % et 70 %**.
 - *Important :* Ces proportions sont des moyennes statistiques indicatives. La prise dépend de facteurs biologiques propres à chaque individu (qualité de la vascularisation locale, épaisseur cutanée, tabagisme, statut métabolique et variations pondérales).
- **Stabilisation du résultat :**

 L'œdème initial masque la résorption précoce. Le résultat ne commence à se stabiliser qu'à partir du **3e mois**, et le volume définitif ne peut être valablement jugé qu'entre **6 et 12 mois** postopératoires.

- **Séances répétées et fréquence :**
 - En raison de ce taux de résorption physiologique et afin d'éviter toute « surcorrection » inesthétique ou des nécroses graisseuses, **une seule séance peut s'avérer insuffisante**. Il est parfois nécessaire de répéter la procédure pour atteindre l'objectif volumétrique désiré.
 - **Fréquence recommandée :** En cas d'indication d'une nouvelle séance de lipofilling, un intervalle minimal de **3 à 6 mois** (idéalement 6 mois) doit obligatoirement être respecté entre deux interventions, afin de garantir la revascularisation complète de la première greffe et la disparition totale de l'inflammation.

4. Risque d'Insatisfaction Esthétique et/ou Fonctionnelle

La chirurgie plastique et esthétique est soumise à une obligation de moyens et non de résultat :

- **Irrégularités de contour et asymétries :** Des asymétries de résorption graisseuse, de légères irrégularités de surface, des surcorrections ou des sous-corrections peuvent survenir.
- **Kystes huileux et cytostéatonécrose :** La graisse qui n'a pas pris peut parfois former de petits nodules fermes, bénins mais palpables, nécessitant surveillance, ponction ou massage.
- **Variations pondérales ultérieures :** La graisse greffée reste vivante et sensible aux variations de poids : en cas de prise de poids générale future, la zone greffée augmentera de volume ; en cas d'amaigrissement, elle diminuera.
- **Qualité de la peau :** Un manque de rétraction cutanée peut laisser apparaître un pli ou un aspect fripé après la fonte ou l'aspiration des tissus graisseux.

5. Complications Chirurgicales Possibles

- **Hématome / Sérome :** Accumulation de sang ou de lymphe pouvant justifier une évacuation ou ponction.
- **Infection :** Rare, prévenue par l'asepsie et pouvant nécessiter des antibiotiques.
- **Troubles nerveux :**
 - *Sensitifs :* Diminution ou modification de la sensibilité (engourdissement) du menton, de la lèvre inférieure ou du cou, le plus souvent transitoire.
 - *Moteurs :* Atteinte ou irritation de la branche marginale du nerf facial, pouvant occasionner une asymétrie temporaire de la mimique du sourire.
- **Cicatrices :** Bien que millimétriques, risque d'hyperpigmentation, de retard de cicatrisation ou de cicatrice hypertrophique.

6. Cadre Financier, TVA et Conditions Médico-Légales Particulières

(À lire avec une attention particulière)

1. **Régime Fiscal de la TVA (Législation Belge) :**

 Toute intervention à visée purement esthétique ne poursuivant aucun but thérapeutique ou reconstructeur reconnu par les critères médico-légaux est **assujettie de plein droit au taux légal de TVA belge de 21 %**, intégralement à charge du/de la patient(e).

2. **Portée du Paiement Initial :**

 Le règlement financier effectué pour la chirurgie initiale couvre **strictement et exclusivement la réalisation technique de cette première intervention** et les honoraires opératoires convenus pour ce premier temps chirurgical.

 Ce paiement initial **ne couvre pas** :

 - Les consultations médicales préopératoires ;
 - Les consultations de contrôle et de suivi postopératoire ;
 - Les éventuelles séances secondaires de lipofilling ou chirurgies de révision.

3. **Prise en Charge des Chirurgies de Révision et Séances Répétées :**

 Si une intervention complémentaire, une retouche de lipoaspiration ou une séance supplémentaire de lipofilling s'avère nécessaire ou souhaitée, **la totalité des frais liés à cette nouvelle intervention incombe exclusivement au/à la patient(e)**. Ces coûts incluent l'ensemble des nouveaux honoraires chirurgicaux, les frais d'infrastructure (salle d'opération, clinique), l'anesthésie éventuelle et les consommables.

4. **Absence Légale de Certificat d'Incapacité de Travail :**

 Dans le cadre d'un acte à visée purement esthétique non pris en charge par l'INAMI / sécurité sociale, **aucun certificat médical d'incapacité de travail (arrêt maladie) ne peut être légalement établi ni délivré**. La convalescence doit obligatoirement être planifiée sur les congés personnels ou jours de récupération du/de la patient(e).

DR AFSHIN YOUSEFPOUR
Chirurgie Plastic du Visage
Chirurgie Maxillo-Faciale

7. Consentement Éclairé et Déclaration du/de la Patient(e)

Je soussigné(e), ……, atteste :

- Avoir reçu du **Dr Afshin Yousefpour** une information loyale, claire et détaillée sur les modalités, les alternatives, les suites et les limites de la procédure ;
- Avoir compris la dynamique biologique de la greffe de graisse, notamment le **taux habituel de résorption (30 % à 50 %)** et la possibilité qu'une **deuxième séance soit requise (à au moins 3 à 6 mois d'intervalle)** pour parfaire le volume ;
- Avoir bien compris que le résultat esthétique comporte des aléas et ne peut en aucun cas faire l'objet d'une promesse ou d'une garantie contractuelle ;
- Accepter l'ensemble des clauses financières et administratives : application de la TVA à 21 %, limitation du forfait initial à la première intervention chirurgicale seule (excluant consultations pré/postopératoires et retouches ultérieures), prise en charge intégrale à mes frais de toute chirurgie de révision, et absence de délivrance d'un arrêt de travail.

Fait à ……, le …… / …… / 20…… en deux exemplaires originaux.

(Mention manuscrite obligatoire : « Lu et approuvé, bon pour accord »)

Signature du/de la Patient(e) :

(précédée de la mention manuscrite)

Signature et cachet du Dr Afshin Yousefpour